



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, HERHARD Anne-Marie, GROUSSET Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

ABSENT.E.S. EXCUSÉ.E.S : GRONIER Emilie, DRUEZ Richard.

Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents : 8

Absent.e.s excusé.e.s : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 8

Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie

Convocation : 11 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2022

A. URBANISME :

1. Carte Communale :

- i. Demande de subvention DREAL - Élaboration d'une charte architecturale et paysagère,
- ii. Délibération pour instituer une obligation de dépôt du permis de démolir
- iii. Délibération. Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

2. Camping :

- i. Devis géomètre
- ii. Demande de subvention

B. PATRIMOINE :

1. Devis pour le changement de chaudière – Locatif 53 rte de Ste Christine
2. Mise à jour de la convention Embarcadère

C. FINANCES PUBLIQUES :

1. Devis acquisition ordinateur secrétariat
2. Devis restauration registre État civil
3. Devis 2^{ème} phase mission archives 2025

D. RESSOURCES HUMAINES :

1. Avenant contrat Adjoint Administratif

E. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2022

Accord du conseil municipal

A. URBANISME :

1. Carte Communale :

- i. Demande de subvention DREAL - Élaboration d'une charte architecturale et paysagère,

M. le Maire propose au Conseil Municipal le dépôt d'une demande de subvention auprès de la DREAL pour le financement de l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère qui permettra de compléter la carte communale. Cette prestation permettra d'orienter les habitants dans les choix de leurs travaux et ainsi permettre le maintien de la qualité architecturale et paysagère de la commune.

Cette mission se décompose selon les trois étapes suivantes :

– Un diagnostic et repérage de paysages et de patrimoine	750 € HT
– la mise en forme d'une charte architectural et paysagère,	1 125 € HT
– La mise en enquête publique conjointe à la carte communale.	500 € HT

Le montant total de la prestation est de 2 850 € TTC soit 2 375 € HT.

Le Maire propose le dépôt d'une demande de subvention pour la totalité du montant de la prestation.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- ii. Délibération pour instituer une obligation de dépôt du permis de démolir :

Le régime du permis de démolir n'a que très peu évolué au cours de plusieurs décennies. Cependant, une importante réforme de cette autorisation a été effectuée par l'ordonnance du 8 décembre 2005 et son décret d'application du 5 janvier 2007, dans le cadre de la réforme générale des autorisations d'urbanisme. Depuis cette réforme, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis.

Le permis de démolir n'est exigé que :

- lorsque la construction relève de l'une des protections particulières visées à l'article R. 421-28 du code de l'urbanisme, parce qu'elle-même ou la zone dans laquelle elle se situe présentent un intérêt patrimonial ou environnemental ;
- lorsque la construction est située dans une commune qui a instauré le permis de démolir sur tout ou partie de son territoire en application de l'article R. 421-27 dudit code.

Le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme. Cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune.

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, Le Maire propose d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2023, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

iii. Délibération. Obligation de dépôt de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture :

Le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Cette décision permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par la future charte architecturale et paysagère préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Maire propose de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 1^{er} janvier 2023, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Camping :

iv. Devis géomètre :

Ce relevé géomètre est indispensable pour l'agence SCAPE afin de travailler l'avant-projet et surtout pour métrer les surfaces et estimer le montant des travaux qui en phase avant-projet fait référence pour toutes les étapes à suivre.

Deux géomètres ont été consultés :

- Géomètre Expert – Fontenay Le Comte : 3 960,00 € TTC
- SITEA Conseil – Niort : 5 938,80 € TTC

Le choix du conseil municipal se porte sur l'offre de Géomètre Expert.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

v. Demande de subvention :

Après information prise, pas d'éligibilité

B. PATRIMOINE :

1. Devis pour le changement de chaudière – Locatif : 53 rte de Ste Christine

Le Maire informe le conseil municipal de la réception des Diagnostic de Performance Énergétique pour les deux logements communaux. Au vu du résultat, le conseil municipal souhaite une intervention prioritaire pour le logement 53 route de Ste Christine.

Le Maire a sollicité l'Entreprise VOTO – Benet pour évaluer le coût du changement de chaudière pour le logement communal situé au 53 route de Ste Christine.

La proposition de l'entreprise au vu du type de logement et de l'installation existante propose un système avec une chaudière électrique pour un montant de 10 859,59 € TTC.

Le conseil municipal demande qu'une recherche de financement soit réalisé avant

Attente d'un retour de possibilités de subventions pour une réflexion globale au vu du niveau du DPE catégorie G.

2. Renouvellement de la convention d'occupation du Port Communal :

La présente convention concerne :

❖ 18 barques agréées par la D.D.T.M. et immatriculées
NIFNA00 158 – 159 -160-161-162 – 163 – 164 – 166 –167 – 168 – 169 – 170 -171- 172-
173 -174 – 904 - 903

❖ 3 canoës

Le montant de la redevance annuelle 2018 est fixé comme suit :

- Barque 90 € l'unité
- Cabane Billetterie 515 €
- Canoë 30 € l'unité

La redevance sera réévaluée au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de la variation annuelle de l'indice national des loyers commerciaux (ILC) tel qu'il est établi par l'INSEE ;

Pour le calcul de cette variation, il est expressément convenu que l'indice de base à prendre en considération sera celui du 3^{ème} trimestre de l'année précédente, le 1^{er} indice étant l'indice du 1^{er} trimestre 2021.

Le paiement de la redevance sera demandé le 30 novembre de chaque année.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

C. FINANCES PUBLIQUES :

1. Devis acquisition d'un second ordinateur secrétariat :

L'ancien ordinateur qui a été conservé a permis de fonctionner occasionnellement pendant 2 ans à deux agents administratifs. Cet ancien PC serait installé dans le second bureau et permettrait un accès permanent pour les agents du service technique ou de répondre à des besoins occasionnels de connexion pour des habitants ou partenaires de la commune.

- Entreprise BOUTIN : 1 867,34 € TTC
- Entreprise ALYATIS : 1 219,61 € TTC

Le choix du conseil municipal se porte sur l'offre de l'entreprise ALYATIS.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Devis restauration registre État civil

Les archives départementales ont fait réaliser un devis pour la restauration des registres suivant :

- Registre de naissances-mariages-décès : 1900-1909
- Registre mariages : 1889-1899
- Registre décès : 1889-1899

Il s'agit d'une obligation de la mairie de tenir en bon état de conservation les registres d'état-civils. Ces trois registres sont dans un très mauvais état de conservation.

Les archives départementales nous ont transmis le devis des ateliers Benoist Claude de Ménigoute :

- 634,50 € > Registre de naissances-mariages-décès : 1900-1909
- 310,50 € > Registre mariages : 1889-1899
- 324,00 € > Registre décès : 1889-1899

Ce qui représente un devis total de 1 269,00 € éligible à 50% de subvention du Conseil Départemental.

Le coût restant à la charge de la commune serait de 634,50 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3. Devis 2^{ème} phase mission archives 2025

Le Maire présente le bilan de la mission d'archives qui s'est déroulé sur les mois de juin et juillet. Une archiviste du centre de gestion de la Vendée a réalisé l'inventaire des archives et un tri d'une grande partie des archives présentes. 9 mètre de linéaire de documents vont être détruits.

Cependant, il s'agit d'un travail long, la mission de deux mois n'a pas été suffisante pour inventorier la totalité des archives présentes. Le centre de gestion propose une mission complémentaire en fin de mandat. Le montant de cette mission s'élève 3 600 € TTC et pourrait être programmée à l'automne 2025.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D. RESSOURCES HUMAINES :

1. Avenant contrat Adjoint Administratif

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un avis favorable concernant le dispositif Volontaire Territorial Administratif (VTA) concernant le recrutement d'un adjoint administratif territorial pour occuper les missions de gestions de projets communaux, soit une subvention de 15 000 € pour le poste.

Le Maire propose de supprimer dès le 31 octobre 2022 l'emploi contractuel à temps non-complet d'une durée de 6 mois créé par délibération du 29 août 2022.

Le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet, soit 35/35ème pour une durée de 18 mois à compter du 1er novembre 2022.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

E. QUESTIONS DIVERSES :

1. Décision Modificative n°1 - Budget Lotissement :

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une décision modificative afin d'accréditer le budget annexe Lotissement de crédits supplémentaire à hauteur de 1 000 € sur le budget de l'exercice 2022 permettant de financer l'avenant de révision de prix les dépenses de réalisation de voirie.

- + 605 en Dépenses de fonctionnement 1000 €
- + 7015 en Recettes de Fonctionnement 1000 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Éclairage public changement des horaires :

Suite aux évolutions des coût de l'énergie, voici les propositions de modification des horaires d'éclairages publics pour la commune :

- Changement pour 22h au lieu de 23h ;
- Changement pour 6h30 au lieu de 6h.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Prises illuminations de Noël sur les luminaires, route de Benet et rue Principale :

Dans le cadre des travaux d'effacements de réseaux, les candélabres actuels seront déposés et remplacés. Le SYDEV souhaite connaître les besoins concernant la répartition des candélabres avec prises pour les illuminations de Noël.

Le Conseil municipal décide d'équiper un candélabre sur deux.

3. Terrains multisports et aire de jeux :

L'installation des jeux a été réalisée. La pelouse sera semée, afin qu'elle puisse prendre racine, les jeux resteront inaccessibles.

La finalisation du terrassement sera faite au printemps.

Le terrain multisports sera installé au cours du mois de décembre.

Des plantations sont envisagées en fond de parcelle et en bordure du terrain de tennis.

4. Église – création d'un parking :

La commune a acquis le terrain voisin de l'église afin de proposer une solution de stationnement de proximité aux usagers de l'église. Ce parking permettra aussi d'installer des sanitaires publics autonome ainsi qu'un équipement pour les usagers des transports scolaires (abri bus et abris vélos).

5. Effacement des réseaux – point travaux :

Travaux route de l'église pour relier le Shelter à la 1^{ère} armoire

Travaux route de Benet commencent le 24 octobre avec fermeture et déviation

Travaux route de l'église, rue Principale commenceront début 2023


6. Logements sociaux - Lotissement Le Dezais :

Le paysagiste a dénoncé le marché passé avec Vendée Logement.

Un nouveau prestataire a été trouvé donc les travaux devraient reprendre mais Vendée Logement n'a pour l'instant aucune date à transmettre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 20h30.

Le Maire



#signature#

BORDET Bernard

